

DIAPASON 2023

Chers adhérents, sympathisants et collègues,

Le baromètre Diapason 2023 vous a été adressé par la société IPSOS le 9 mai sur vos boites mail.

C'est l'occasion pour vous d'exprimer votre perception sur les thèmes suivants :

- La politique sociale de la CEPAC,
- Votre rémunération,
- Le bien-être au travail,
- La pression commerciale,
- Le télétravail,
- L'évolution de votre carrière,
- La stratégie de la Direction...

Les élus du Syndicat Unifié UNSA vous encouragent à vous exprimer et à donner votre avis sur ces thématiques centrales ... en toute objectivité.

Il est essentiel de profiter de toute occasion qui vous est offerte pour vous faire entendre.

Soyez assurés que sur chacun de ces thèmes, le Syndicat Unifié UNSA est force de proposition lors des négociations afin d'obtenir des avancées sociales significatives ... et faire en sorte que les meilleurs équilibres soient trouvés dans le partage de la valeur créée.

Le bureau Syndical
Agir pour Construire...Ensemble!





Bulletin d'adhésion 2023

(à retourner par mail sur su.unsapacra@gmail.com)

NOM / PRENOM : _____

AFFECTATION : _____ ES : _____ REGION _____

CLASSIFICATION : _____ EMPLOI : _____

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____ E-MAIL PERSO : _____

MOBILE PERSO : _____ MOBILE PRO : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ C.P. : _____

Date

Signature

Tarif des Cotisations annuelles 2023

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	95 €	32,30€	9,50€
B	100 €	34,00€	10,00€
C	108 €	36,72€	10,80€
D	115 €	39,10€	11,50€
E	124 €	42,16€	12,40€
F	132 €	44,88€	13,20€
G	150 €	51,00€	15,00€
H	170 €	57,80€	17,00€
I	188 €	63,92€	18,80€
J	210 €	71,40€	21,00€
K	220 €	74,80€	22,00€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

Paiement par prélèvement :
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

Mensuel (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

Annuel (fin mai)

Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

